



BULLETIN D'ADHÉSION ENTREPRISES / ASSOCIATIONS / INSTITUTIONS 2020

Par la présente adhésion, j'accepte de devenir membre de l'ICOMOS et à ce titre de respecter la déclaration d'engagement éthique des membres de l'ICOMOS disponible sur le site d'ICOMOS International :

<http://www.icomos.org/fr/a-propos-de-licomos/mission-et-vision/statuts-et-politique>

Par la présente adhésion, j'atteste avoir pris connaissance et accepter la mise en conformité d'ICOMOS France avec le nouveau règlement général sur la protection des données.

Tous les champs du bulletin doivent être obligatoirement remplis pour l'enregistrement dans la base de données.
En cas de nouvelle adhésion, merci de joindre un document de présentation de votre activité.

ORGANISME ADHÉRENT

NOM DE L'ORGANISME _____

ADRESSE _____

DOMAINE D'ACTIVITÉ _____

SITE INTERNET _____

REPRESENTANT LEGAL : NOM / TITRE / FONCTION _____

RÉFÉRENT ICOMOS FRANCE

Service référent auprès d'ICOMOS France

NOM DU SERVICE _____

NOM DU RESPONSABLE DU SERVICE _____

TITRE/FONCTION _____

COURRIEL _____

TEL/FAX _____

Autre contact utile pour correspondance

NOM _____

TITRE/FONCTION _____

COURRIEL _____

TEL/FAX _____

MONTANT DE L'ADHÉSION

- Associations : 310 €
- Entreprises et institutions : 450 €

Pour toute information complémentaire sur l'adhésion à un groupe de travail, à un comité scientifique national ou à un comité scientifique international, merci de contacter le secrétariat permanent par courriel à contact@icomosfrance.fr ou par téléphone au 01.47.55.19.07

Comment participer à un groupe de travail ou un comité scientifique national d'ICOMOS France et/ou un Comité scientifique international de l'ICOMOS ?

Si vous souhaitez participer à l'un des groupes de travail ou à un comité scientifique national d'ICOMOS France, ou encore à l'un des Comités Scientifiques Internationaux (CSI) de l'ICOMOS, joignez à ce bulletin et/ou adressez ultérieurement au secrétariat d'ICOMOS France une lettre de demande précisant votre motivation. Votre candidature sera soumise au président du ou des groupes concernés.

Groupes de travail d'ICOMOS France en 2020

Comité Patrimoine mondial
Groupe Gens de métier
Groupe Sites, Paysages et Espaces Patrimoniaux
Groupe Patrimoines et Développement durable

Comités scientifiques nationaux d'ICOMOS France en 2020

Architecture du XXème siècle
Villes et Villages historiques

Comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS

L'ICOMOS a créé 27 comités scientifiques spécialisés portant sur différents champs du patrimoine culturel. **Ces comités sont composés d'experts spécialistes, désignés par leur comité national.** Pour être membre d'un CSI, il faut être membre d'ICOMOS et se porter candidat auprès de son comité d'appartenance qui transmet la demande auprès du président du CSI concerné, lequel examine la candidature.

Attention ! La maîtrise de l'anglais est recommandée pour faire partie d'un CSI et les déplacements occasionnés par les réunions à travers le monde ne sont pas pris en charge par ICOMOS France.

Les comités actifs sont les suivants :

Analyse et Restauration des structures du Patrimoine architectural (ISCARSAH)	Patrimoine du XXème siècle (ISC20C)
Architecture vernaculaire (CIAV)	Patrimoine polaire (IPHC)
Art rupestre (CAR)	Paysages culturels (ICOMOS-IFLA)
Bois (IIBC)	Peintures murales
Documentation du Patrimoine (CIPA)	Pierre (ISCS)
Économie de la Conservation (ISCEC)	Préparation aux risques (ICORP)
Formation (CIF)	Questions légales, administratives et financières (ICLAFI)
Fortifications et Patrimoine militaire (IcoFort)	Théorie et Philosophie de la Conservation et de la restauration
Gestion du Patrimoine archéologique (ICAHM)	Tourisme culturel (ICTC)
Interprétation et Présentation (ICIP)	Villes et Villages historiques (CIVVIH)
Itinéraires culturels (CIIC)	Vitrail (ISCV)
Patrimoine bâti partagé (ISC SBH)	Energie et développement durable (ISCES)
Patrimoine culturel immatériel (ICICH)	
Patrimoine culturel subaquatique (ICUCH)	
Étude et Conservation de l'architecture de terre (ISCEAH)	